

Éditorial

**Le mauvais génie**

Pratte, André

L'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) a demandé la semaine dernière la récusation de deux des trois membres de la commission d'enquête sur la tragédie du viaduc de la Concorde. Ce faisant, l'Association poursuit l'oeuvre de sape qu'elle a entrepris contre la commission dès sa mise sur pied. Qu'est-ce donc qui motive le syndicat regroupant, notamment, les 500 ingénieurs du ministère des Transports? Veut-il ennuyer le gouvernement qui a imposé à ses membres leurs conditions de travail par la loi 142? Veut-il détourner l'attention du public de la responsabilité que pourraient avoir des ingénieurs du MTQ dans l'effondrement? Ce n'est pas clair.

Ce qui est clair, c'est que l'APIGQ fait tout pour miner la crédibilité de cette enquête. Quand le gouvernement Charest a annoncé la création de la commission présidée par Pierre Marc Johnson, le président de l'Association, Michel Gagnon a critiqué son mandat, jugé trop restrictif. Un mois plus tard, quand des médias ont révélé que l'accident semblait avoir été causé par une erreur commise lors de la construction, le syndicat a estimé que l'enquête devenait inutile.

Il y a deux semaines, l'APIGQ s'est présentée devant les commissaires pour réclamer le statut de "participant", ce qui aurait donné à son avocat le droit de contre-interroger les témoins. La commission a préféré lui accorder un statut moindre d'"intervenant", comme l'Ordre des ingénieurs du Québec. Furieux, M. Gagnon a qualifié la commission de "fantoche".

Voici que l'APIGQ demande que M. Johnson et l'ingénieur Armand Couture se retirent du dossier. Les motifs invoqués ne tiennent pas. Selon le syndicat, les citoyens pourraient avoir des doutes sur l'impartialité de M. Johnson parce que celui-ci a émis un communiqué, le soir du débat des chefs, pour corriger une affirmation fautive faite au sujet de la commission par Mario Dumont. "Un citoyen raisonnablement informé comprend que M. Johnson a voulu aider M. Charest", a dit le procureur de l'association. Or, comme tout indique que l'effondrement trouve ses origines dans la construction même de l'ouvrage, contre quoi Pierre Marc Johnson voudrait-il protéger M. Charest, qui avait 12 ans en 1970? En outre, si le gouvernement d'aujourd'hui portait une responsabilité, ce serait celle d'avoir suivi les recommandations des ingénieurs qui avaient inspecté le viaduc et n'avaient pas jugé qu'une intervention immédiate s'imposait. Des ingénieurs membres de l'APIGQ.

Le syndicat a plaidé que pour sa part, M. Couture pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts parce que son fils est un des 2600 employés de l'entreprise de génie Dessau-Soprin, dont l'ancêtre, Desjardins Sauriol, a conçu le viaduc: "Que va penser le citoyen que vous entendiez une cause où est impliqué en première ligne l'employeur de votre fils?"

Or, ce n'est pas la Dessau de 2007 qui est impliquée "en première ligne", mais les ingénieurs de son ancêtre, qui sont aujourd'hui à la retraite. Dessau craint si peu d'être éclaboussée par les conclusions de l'enquête qu'elle n'a même pas jugé bon d'y envoyer ses avocats.

Les audiences de la commission Johnson doivent commencer la semaine prochaine. Si l'APIGQ a l'intérêt public à coeur autant qu'elle le dit, elle va laisser ces travaux se dérouler rondement et sereinement.

*apratte@lapresse.ca***© 2007 La Presse. Tous droits réservés.**

Numéro de document : news-20070402-LA-0026

Ce certificat est émis à **Michel Gagnon** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2008-08-06**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.